

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131010-2013_A168-DE
Date de télétransmission : 16/10/2013
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A168

OBJET : Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Déclaration d'intérêt communautaire

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUAN Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - DAGORNE Robert - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

R Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Co-rapporteur : Bruno SANGLINE

Thématique : Habitat

**Objet : Opération du Centre Ancien de Trets – Déclaration d'Intérêt
Communautaire**

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à la décision de suppression de la ZAC Centre Ancien, et afin de poursuivre prioritairement les opérations de réhabilitation et de restructuration du centre historique de Trets menées depuis 2004, il est proposé aujourd'hui de déclarer d'intérêt communautaire une opération plus ciblée sur le Centre Ancien de Trets conformément aux critères de la délibération du 30 juin 2011 concernant les opérations d'intérêt communautaire en matière d'aménagement.

Exposé des motifs :

Depuis 2004, le Centre Ancien de Trets a fait l'objet de projets et de programmes de réhabilitation poursuivis par la CPA. La première convention publique d'aménagement a été confiée à la SEMEPA de 2004 à fin mars 2011. Elle a permis d'initier une politique de résorption de l'habitat insalubre sur le village ainsi qu'un programme de réaménagement d'espaces publics.

L'opération reconduite dans le cadre de la concession d'avril 2011 a permis de mettre en œuvre un programme de réhabilitations, de constructions neuves et d'équipements :

En matière de logements :

- La mise en place de la procédure RHI ;
- La réalisation de 5 logements sociaux ;

En matière d'équipements :

- La maîtrise foncière et les travaux nécessaires à la réalisation de l'office de tourisme, de la permanence médicale et du jardin des remparts ;
- La maîtrise foncière de la Synagogue, sa mise en sécurité, son déblaiement ;
- Les travaux de confortement du rempart Rue Borde.

Suite à la suppression de la ZAC, il convient de redéfinir un programme permettant la finalisation de la rénovation urbaine et de création de logements sur le centre ancien.

La ZAC n'étant pas nécessaire pour cela, il est proposé de déclarer une nouvelle opération d'aménagement d'intérêt communautaire sur la base de la délibération cadre du 30 juin 2011. Il a en effet été décidé en 2011 de compléter le panel des actions communautaires pour des projets volontaristes en matière de logements sociaux et de permettre la déclaration d'intérêt communautaire d'opérations d'aménagement pour lesquelles la procédure de ZAC ne serait pas la plus adaptée.

Dans la continuité des actions antérieures, il est donc proposé une opération plus ciblée avec le programme suivant :

- Création de 30 logements, dont 27 sociaux par l'achèvement de l'opération de résorption d'habitat insalubre concernant les îlots Pujade-Avenir et Bert-Ledru Rollin. Il s'agit notamment de poursuivre le déroulement des travaux (démolition, curetage), de solliciter le règlement des subventions prévues au titre de la RHI, de suivre le relogement provisoire des occupants des immeubles réhabilités ;
- Aménagement des espaces publics et notamment les places publiques et cheminements piétons ainsi que la restauration du bâtiment dit de l'ancienne synagogue ;
- Etude de programmation sur l'usage des bâtiments de l'ancienne synagogue.

La surface de plancher produite est entièrement consacrée au logement et quasiment à 100% à du logement social. Par ailleurs, les travaux prévus correspondent à des aménagements de surface liés à l'opération et, à ce titre, sont pris en charge par la CPA, conformément aux dispositions prévues pour ce type d'opération d'aménagement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L300-1 ;

VU la délibération n°2011-A100 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 définissant les critères d'une opération d'intérêt communautaire en matière d'aménagement ;

VU l'avis de la Commission habitat du 6 septembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets selon le périmètre ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

OBJET : Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Déclaration d'intérêt communautaire

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

15 OCT. 2013